

A l'ordre du jour

de la séance du CSAL du 05/11/2024

- Bilan Formation Professionnelle 2023.
- Plan local de formation 2024-2025.
- Point sur Romainville.
- Questions diverses

Le 5 novembre 2024 s'est tenu un CSAL portant principalement sur le plan local de formation et l'emménagement à Romainville.

Étaient présentes les organisations syndicales suivantes : CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques et l'alliance CFDT-CFTC Finances Publiques.

En l'absence de M. PERRAUD, le comité a été présidé par M. NIVLET, Directeur assistant de la DNEF.

Après lecture des déclarations liminaires (celle de la CGT-DNEF est jointe au présent compte-rendu et sera accessible sur notre site <https://dnef.cgtfinancespubliques.fr>), le président a confirmé la volonté de créer un PRS spécifique à la DNEF, les démarches auprès de la Centrale sont en cours.

► Bilan Formation Professionnelle 2023.

Après un rebond significatif postérieurement à la crise sanitaire, les résultats statistiques en matière de formation professionnelle connaissent une très forte diminution (près de - 53%).

Selon la direction, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance :

- l'année 2022 était une année exceptionnelle du fait de l'organisation en masse de formations locales qui n'avaient pas pu être tenues pendant la période COVID ;
- l'année 2022 a également vu le déploiement de plusieurs formations obligatoires dans le cadre du plan national de formation comme par exemple la formation « lutte contre les violences sexistes » ou encore du fait du déploiement de nouveaux applicatifs (VUE 360, etc.).



Il a également été constaté une tendance croissante à des désistements d'inscription à l'initiative de l'agent (30,66 %) ce qui pourrait expliquer le fléchissement constaté concernant le nombre de jour de formation dispensé. Le fort taux de désistement constaté en 2023 (le plus fortement marqué depuis 5 ans) nous interroge. En effet, les années précédentes, il n'était que de 2 % en moyenne. Une discussion a été menée pour essayer d'identifier les raisons de cette forte augmentation.

D'après la direction, une des raisons de cette augmentation (qui touche toute la DGFIP) pourrait être la facilité à se désister sur l'application SEM@FOR.

La direction se propose donc de réaliser un suivi attentif des motifs de désistement.

Elle nous a également déclaré qu'aucun stage n'a recueilli de taux de satisfaction inférieur à 93 %.

Sans remettre en cause la très grande qualité des formations dispensées à la DNEF, nous nous interrogeons sur la fiabilité de ce chiffre. Sachant que l'évaluation à froid sur Dièse n'est pas totalement anonyme, certains collègues peuvent être réticents à exprimer leurs véritables sentiments sur certaines formations. De ce fait, la direction constate une absence de réponse sur Dièse de l'ordre de 30 à 40 %.

► **Plan local de formation 2024-2025.**

Concernant le plan de formation 2024-2025, nous nous félicitons de l'ajout de nouvelles formations, notamment sur Alpage CFIR et sur des problématiques fiscales spécifiques (crédit impôt recherche, article 155 A CGI, article 123 bis CGI). Ce plan a été approuvé à l'unanimité.

► **Point sur Romainville.**

Un accès WIFI sera installé dans les salles de réunion, les salles de formation et les box. Ce réseau WIFI-DGFIP est soumis aux mêmes contraintes et fonctionnalités que le réseau câblé sur lequel seront branchés les PC dans les bureaux.

Nous avons fait part de nos réserves sur le type d'installation proposée à la BNI 8, étant donné que le bureau de la cheffe de service est séparé de l'espace dédié aux agents uniquement par une simple cloison d'1,40 m de hauteur, configuration totalement atypique pour la DNEF.

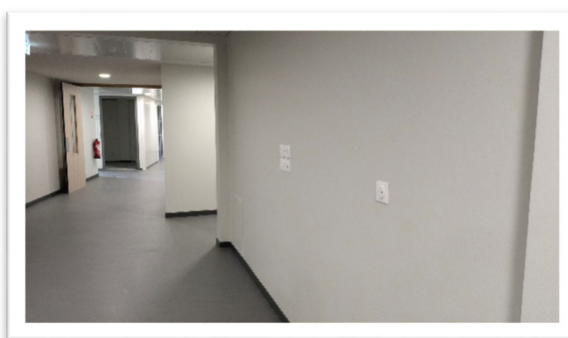
Les terrasses contiguës à certains bureaux sont sécurisées et donc potentiellement accessibles aux agents.

Tous les éclairages sont munis d'un variateur de lumière. Les lampes de bureaux, comme les casiers, seront toutefois commandés a posteriori en fonction des besoins.

Le calendrier du déménagement est en cours d'élaboration. Le déroulement est prévu sur 3 semaines.

Les agents disposeront de 2 cartons à disposition pour déménager leurs effets personnels.

Lors d'une récente visite, nous avons constaté que les espaces dédiés aux tisaneries ne sont en réalité que de grands couloirs où sont implantées des prises électriques pour les distributeurs automatiques de boissons. Il n'y aura donc pas de lieu de convivialité hormis la cafétéria située face à la cantine, sachant qu'elle ne sera ouverte que pendant la pause méridienne.



Dire que la raison de ce déménagement était l'amélioration des conditions de vie au travail !

La direction nous a assuré que toutes les fenêtres seront équipées de limiteurs (compas) d'ouverture.

Cerise sur le gâteau (ce point n'était pas prévue à l'ordre du jour, mais nous avons de grandes oreilles) : nous avons demandé des explications sur le changement impromptu de localisation de la BRS, située initialement au 7ème étage du bâtiment B dans un open-space avec accès à la terrasse. Le projet d'installation était même complètement bouclé avec l'aide d'un space-planneur (positionnement des bureaux etc.), bien que certains agents de la BRS avaient déjà des inquiétudes quant à la place qui leur était allouée. Et patatra ! La direction a dû se rendre à l'évidence après visite sur site : ÇA RENTRE PAS, Y'A PAS LA PLACE !!!

En effet, sur les plans qui ont été transmis par le promoteur, les poteaux et certains éléments immobiliers (gaines techniques, etc.) n'apparaissaient pas. La direction réfléchit donc à une nouvelle implantation de la BRS dans 3 bureaux situés au 8ème étage : un bureau pour la cheffe de service et deux bureaux non contigus de 4 et 6 personnes. Du fait du manque d'espace des nouveaux locaux, notre direction doit donc apprendre à jouer à Tetris en mode aveugle... mais tout ça c'est pour améliorer nos conditions de vie au travail, n'oubliez pas !

Il a été confirmé que les armoires fortes des services ne seraient pas déménagées, les chefs de service ayant été interrogés et indiqué n'en avoir pas l'utilité.

A l'issue des perquisitions tardives, les BNEPF auront accès à un local sécurisé pour le dépôt des saisies. L'accès aux toilettes ne sera toutefois pas possible lors de ces dépôts tardifs.

L'accès aux bâtiments depuis l'extérieur sera sécurisé par l'utilisation d'un badge.

Enfin, il a été confirmé que les agents contractuels de la DNEF en poste à la logistique conserveront leur poste, leur contrat ayant été modifié par avenant.

► Questions diverses

Pour ORBIS, le marché interministériel est en cours de négociation. Pour l'instant, on ne sait pas encore combien de connexions simultanées seront possibles.

Concernant le contrat de location de véhicules, le marché est également en cours de mise en œuvre.

Le marché pour l'achat de billets de trains passe à la société TravelPlanet en remplacement de Trainline, qui fonctionne encore jusqu'à la fin du contrat.

La direction préconise l'utilisation de la carte de paiement (pour les services qui en disposent) pour toute location de véhicules.

L'avance de frais n'est pas possible pour la location de voitures, en revanche elle peut être demandée pour les frais d'hôtel et de restauration.

La direction invite les agents à se faire rembourser rapidement ces frais par l'enregistrement d'ordres de mission ponctuels sur FDD.